

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil d'Administration 17

Membres en exercice 17

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance..... 10

Excusé.e.s ou absent.e.s

à la séance..... 7

Délibération n°05-2023-06-13

Actualisation des tarifs du Service Loisirs Citoyenneté
Séniors- CCAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CCAS
COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 JUIN à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le mardi 6 juin 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS.**

ETAIENT PRESENT.E.S / REPRESENTE.E.S :

ANNE KLOPP, LOIC DAMIANI, CHRISTOPHE MATHIEU, BERNARD LEGER, MARTIAL AUDIN, SAMUEL MULLER, ANNE MARIE MAFFRE, FRANCOISE BARRUEL, STEPHANIE MICHEL, BERNARD MANNEVILLE

EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S :

JEAN PHILIPPE GAUTRAIS, ISABELLE BAYOL, MARC GROUSSET, BERNARD THOREAU, BRIGITTE VINCENT, FATOU CAMARA NACERA LARABI

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des Familles (CASF),

VU la délibération n°1-2017-06-20 portant sur les tarifs lissés et des activités pratiquées dans les clubs de loisirs retraité.e.s,

VU la délibération n°2-2017-01-24 portant sur les tarifs des participations aux animations dans les clubs retraité.e.s,

VU la délibération n°1-2017-01-24 portant actualisation des tarifs du CCAS repas pris dans les clubs,

VU la délibération n°2-2017-04-26 portant sur les tarifs des sorties mer et libres pour les retraité.e.s,

VU la délibération n°11-2022-11-22 portant sur les tarifs séjours 2023,

VU la délibération n°8-2023-03-09 portant actualisation de la grille et des tranches de quotient familial,

VU la délibération n°9-2023-03-09 portant actualisation des tarifs du Service loisirs et citoyenneté Séniors,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'actualiser la précédente délibération pour intégrer l'augmentation de 3,5 % sur la restauration clubs,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : qu'à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs s'appliqueront comme suit :

QF	Activités 1h/1h30 et ballades	Activités 2h/2h30 et randonnées	Séjours (basé sur cout complet, charges indirectes comprises)	Sorties mer et libres	Restauration clubs
1	15,75 à 36,75 €	23 à 55 €	15%	7 à 11 €	2,69 €
2					
3					
4					
5					
6	36,76 à 53 €	55,01 à 79 €	15 à 60 %	11,01 à 15 €	2,70 à 6,10 €
7	53,01 à 79 €	79,01 à 118 €	60 à 65 %	15,01 à 18 €	6,11 à 7,91 €
8	79 ,01 à 105 €	118,01 à 158 €	65 à 70 %	18,01 à 20 €	7,92 à 9 €
9	105,01 à 131 €	158,01 à 197,50 €	70 à 80 %	20,01 à 21 €	9,01 à 10,09 €

10	131 à 156,99 €	197,50 à 236,99 €	80 à 90 %	21,01 à 22 €	10,10 à 11,16 €
11	156,99 à 182,98 €	236,99 à 276,48 €	90 à 95 %	22,01 à 23 €	11,17 à 12,24 €
NC	182,98 €	276,48 €	95 %	23 €	12,24 €
Extérieur	201,28 €	304,13 €	100 %	25,30 €	13,46 €

Tarifs animations et ventes d'objets	
Apéritifs clubs	3,30 €
Carton loto unitaire	2,30 €
Carton loto x10	21 €
Apéritif dinatoire avec musicien	15 €
Soirée	20 €
Vente objet- petit modèle	6,30 €
Vente objet- petit modèle	8,40 €
Vente objet - grand modèle et soie	12,60 €

ARTICLE 2 : que les tarifs des autres sorties seront adossés au quotient familial selon la même progressivité que la tarification des « sorties mer et libres », sur la base du prix coutant de la sortie et des charges de transports s'y rapportant.

ARTICLE 3 : que les recettes seront inscrites au budget principal du CCAS.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le
Publication
le
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Président,



POUR EXTRAIT CONFORME

Anne KLOPP
Vice-Présidente



